



Mairie d'Allonnes
135, rue Albert Pottier – BP 23 49650 Allonnes
Tél : 02.41.52.00.30 Fax : 02.41.38.86.65
Mail : mairie@allonnes-49.fr
Ouverture au public : du lundi au samedi de 9 h à 12 h
et lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h 30

FICHE TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL D'ALLONNES

Tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 (DCM 2019-05-051 du 29/05/2019)

Barème des tarifs pour enfants domiciliés sur la Commune d'Allonnes

- tarif pour repas réguliers (incitatif) 3,58 €/repas..... facturation mensuelle
- tarif pour repas exceptionnels 4,22 €/repas..... sur facture

Barème des tarifs pour enfants domiciliés hors de la Commune d'Allonnes

- tarif pour repas réguliers (incitatif) 3,96 €/repas..... facturation mensuelle
- tarif pour repas exceptionnels 4,58 €/repas..... sur facture

Barème pour les parents qui laissent leurs enfants à la cantine sans prévenir le secrétariat de mairie

- tarif spécifique 5,38 €/repas..... sur facture

Barème des tarifs pour les adultes

- tarif pour les enseignants 5,66 €/repas..... facturation mensuelle
- tarif pour les personnels de surveillance et stagiaires..... 2,50 €/repas..... facturation mensuelle ou facture
- tarif pour les adultes extérieurs 7,98 €/repas..... facturation mensuelle

Barème des tarifs pour enfants bénéficiant d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) dont les parents fournissent le repas

- tarif pour les enfants domiciliés à Allonnes 1,21 €/jour..... facturation mensuelle
- tarif pour les enfants domiciliés hors d'Allonnes 1,49 €/jour..... facturation mensuelle

Repas de Noël le jeudi 19 décembre 2019 :

Inscription obligatoire en mairie au plus tard le vendredi 18 octobre 2019 à 12h.

(Tout enfant non inscrit ne pourra être admis au restaurant)

Notre Charte de vie au restaurant scolaire

Pause importante au cœur de la journée scolaire, le temps du repas doit être un moment de plaisir, de détente et de convivialité.

Voici quelques règles d'or à observer pour apprécier pleinement tous ensemble cet inter-classe scolaire.



- Passer aux toilettes et me laver les mains avant d'entrer au restaurant
- Me présenter à l'appel sans courir, en restant rangé
- Me servir de tout sans oublier l'eau et le pain, en évitant le gaspillage
- Goûter à tout
- Parler sans élever la voix et uniquement aux enfants de ma table
- Respecter mes amis et les adultes qui m'entourent
- Manger correctement sans faire tomber de nourriture
- Apprendre à utiliser correctement mes couverts
- Me tenir correctement à table, les pieds sous la chaise
- Manger sans me presser en mastiquant tous les aliments
- Lever le doigt pour demander quelque chose aux encadrants



- Crier
- Courir
- Jouer avec la nourriture
- Sortir de la nourriture du restaurant
- Détériorer le matériel

Bon Appétit à tous

En cas de manquement volontaire ou répété à ces règles de vie, je risque les sanctions suivantes :

- avertissement oral et mot aux parents
- lettre d'avertissement aux parents
- exclusion temporaire de 3 jours
- exclusion définitive